

Fibre optique



Le guide des bonnes pratiques

À DESTINATION DES ÉLUS DE LA SARTHE

Le mot du Directeur de Sartel

Directeur



RÉMI
CARRIÈRE



La desserte en fibre optique de nos territoires est maintenant une réalité.

Ce réseau public que vous connaissez sous le nom "La Fibre Arrive Chez Vous" est exploité par Sartel.

Désormais, si vous avez de nouvelles adresses à déclarer, des lotissements à venir ou en cours de construction, si vous constatez un dommage sur le réseau, etc., il convient d'adopter de nouveaux réflexes.

Ce recueil rassemble les bonnes pratiques pour nous aider à faire prospérer ce nouveau patrimoine public.

Bienvenue sur votre réseau fibre optique !

QUI SOMMES-NOUS ?



Sartel THD (*groupe Axione*) est le **délégué de service public** en charge d'exploiter le réseau fibre optique public de la Sarthe et le commercialiser auprès des opérateurs de services internet jusqu'en janvier 2049.

Sarthe Numérique est le **Syndicat mixte** (*constitué principalement du Conseil départemental de la Sarthe, des Communautés de communes et de Le Mans Métropole*) qui assure le contrôle du respect des engagements de service public.

La Fibre Arrive Chez Vous est le **nom du projet** d'aménagement numérique en **fibre optique** du Département de la Sarthe.

Sartera est le nom du **datacenter public** de proximité.

Sommaire

01 Savoir identifier le réseau fibre optique
●● p. 3

02 Les bons contacts
●● p. 4

03 Témoin d'un dommage réseau ?
●● p. 5

04 Vous avez de nouvelles adresses à déclarer ?
●● p. 6

05 Raccordement d'une nouvelle parcelle individuelle
●● p. 7

06 Raccordement d'un nouveau lotissement / immeuble
●● p. 8

07 Les grandes étapes pour passer à la fibre
●● p. 9

08 Questions des administrés
●● p. 10

09 Redevance télécom
●● p. 11

10 Fermeture du réseau cuivre
●● p. 12

11 Sartel, c'est aussi...
●● p. 13

12 Le vocabulaire de la fibre
●● p. 14

01 Savoir identifier l'infrastructure fibre optique

Le réseau fibre optique départemental, géré par Sartel, est à présent déployé sur la zone d'initiative publique* et de nouvelles infrastructures sont apparues dans votre environnement (poteaux, câbles de fibre optique, boîtiers de raccordement, chambres, etc.).

AIDE TECHNIQUE



Étiquette verte

présence de la fibre optique
Sarthe Numérique / Sartel THD



Étiquette blanche

poteau propriété de
Sarthe Numérique / Sartel THD

(indications : date implantation, numéro du poteau, référence du Point de Mutualisation)



PBO

Point de Branchement Optique
(étiquette Sarthe Numérique ou Sartel THD)

Identifier le bon interlocuteur peut nous faire gagner un temps précieux.

- >> Le réseau fibre se situe systématiquement au dessus du réseau cuivre
- >> Les câbles optiques de Sartel se positionnent à la fois sur ses propres poteaux mais aussi sur ceux appartenant à Orange ou à Enedis.
- >> En cas d'incident sur le réseau, se référer à la partie 3 de ce document "Témoignage d'un dommage réseau"

* **Zone d'Initiative Publique** : le réseau fibre optique est déployé sur l'ensemble du département de la Sarthe excepté sur les communes en zone AMII : Allonnes, Arçonnay, Arnage, Champfleury, Coullaines, La Chapelle-Saint-Aubin, Le Mans, Mulsanne, Rouillon, Sablé-sur-Sarthe, Saint Patern-Le-Chevain, Sargé-lès-le-Mans, Yvré-L'Évêque.

02 Les bons contacts

POUR LES ÉLUS ET SERVICES DES COLLECTIVITÉS



Le numéro vert

Le numéro vert garantit un **suivi prioritaire pour les élus**, il enregistre et assure un traitement de leurs demandes pour tout sujet :

- extension du réseau,
- enfouissement,
- dévoiement,
- etc.

0 800 800 617 Service & appel gratuits



Le site internet

Le site internet de **Sartel** centralise les outils, les documents et les informations qui vous permettront de tout savoir sur la fibre optique.

<https://sartel.fr/>

POUR LES ADMINISTRÉS



Fournisseur d'Accès à Internet (FAI)

Le contact privilégié sera toujours le **FAI** !

Disponibilités des offres, tarifs, contrats, abonnements, SAV, etc.



Le site internet

Le site internet de **Sartel** sur lequel les administrés pourront retrouver toutes les informations relatives à la fibre optique : *test d'éligibilité, étapes du raccordement, liste des FAI, etc.*

<https://sartel.fr/>



Le numéro vert

Si un problème ne parvient pas à être solutionné par le FAI, le **numéro vert** est disponible.

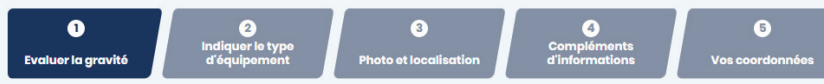
0 800 800 617 Service & appel gratuits

03 Témoin d'un dommage réseau ?

Si vous, ou un de vos administrés, constatez un **incident sur un équipement du réseau fibre optique départemental** sur la voie publique (câble aérien décroché ou sectionné, armoire de rue fracturée, boîtier de branchement dégradé, poteau endommagé, etc.), vous avez la **possibilité d'en informer Sartel**.

SIGNALEZ-LE SUR VOTRE MOBILE OU PC

Déclarer un dommage sur le réseau



>> Sur le site internet : <https://sartel.fr/Declarer-un-dommage-reseau>

>> Ou en capturant ce QR Code :



IMPORTANT

Ne jamais couper ou toucher un câble (même au sol)
car ce dernier peut être **ÉLECTRIFIÉ** !

Vous souhaitez être informé par SMS des incidents majeurs en cours sur votre commune ? Rendez-vous sur notre site internet et complétez le formulaire :

<https://sartel.fr/comment-etre-averti-d-un-dommage-sur-votre-commune-sartel>

04 Vous avez de nouvelles adresses à déclarer ?

Afin de garantir l'éligibilité des nouvelles constructions aux offres de tous les fournisseurs d'accès à Internet, il convient de suivre le mode opératoire suivant :



1

Conseil Municipal

Attribue les numéros et les noms de voies des nouveaux logements sur la commune.



Les nouvelles adresses



Les données cadastrales



Les arrêtés de numérotation



2

Conseil Municipal

Intègre les nouvelles adresses sur l'outil régional GEOPAL ou directement sur la BAN (Base d'Adresses Natonale).

GEOPAL : pour vous accompagner dans votre démarche d'adressage, vous pouvez contacter votre référent **en Sarthe** :

Guy Bourgeois - guy.bourgeois@sarthe.fr



3

Conseil Municipal

Informe le nouvel arrivant de la nécessité de déclarer son habitation à **Sartel** au numéro vert.

0 800 800 617

Service & appel gratuits



4

Sartel

Rend éligible et intègre cette nouvelle adresse dans la base de données fibre.

05 Raccordement d'une nouvelle parcelle individuelle

Pour les nouvelles parcelles individuelles viabilisées ou en cours de viabilisation, il convient désormais de prendre les bonnes dispositions pour **s'interconnecter aux infrastructures du réseau fibre**.



- 1 - Infrastructure en domaine privé à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme
- 2 - Infrastructure en domaine public au "droit du terrain" à la charge du bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme
- 3 - Infrastructure du réseau en domaine public à la charge de Sartel

Pour les nouvelles constructions, le raccordement à la fibre optique peut parfois nécessiter la réalisation d'infrastructures de génie civil sur la parcelle et/ou sur le domaine public (voir schéma ci-dessus), il s'agit des travaux d'adduction.

A noter la notion importante de **droit du terrain** pour laquelle le financement du propriétaire ou du promoteur est sollicité.

Sartel a mis en place une offre "Prestation d'adduction" à destination des particuliers* et qui concerne uniquement le domaine public au droit du terrain.

Cette offre est disponible en commande sur le site internet :

<https://sartel.fr/particulier>

**Ouverture prochaine de l'offre aux collectivités et aux professionnels*

06 Raccordement d'un nouveau lotissement / immeuble

Depuis le 1^{er} octobre 2016, l'article 118 de la loi n°2015-990 étend l'obligation à toutes les habitations neuves, y compris les lotissements et immeubles, d'être équipés de lignes fibre optique desservant chacun des logements. Ces derniers doivent également être équipés d'une installation intérieure en fibre optique.

Article L 111-5-1-1 et du Code de la Construction et de l'Habitation



>> Pour interconnecter un nouveau lotissement ou immeuble aux infrastructures du réseau fibre optique départemental.

Plus la démarche est engagée tôt, plus les futurs utilisateurs seront satisfaits lors de leur aménagement.

Voici la procédure à suivre :

1

Consulter les **règles d'ingénierie** à respecter sur le site internet :

<https://sartel.fr/toute-la-documentation>

2

Informez Sartel du projet dès la délivrance du permis d'aménager ou du permis de construire en complétant le **formulaire de contact** sur le site internet :

<https://sartel.fr/je-suis-un-promoteur-un-lotisseur-ou-un-amenageur>

3

Le projet est pris en compte par les services de Sartel. Une référence de dossier sera attribuée et communiquée.

07 Les grandes étapes pour passer à la Fibre

1



Tester son éligibilité

> Connectez-vous sur le site internet :

<https://eligibilite-ftth.sartel.fr/>

> Renseignez votre adresse pour savoir si le raccordement est possible.

2



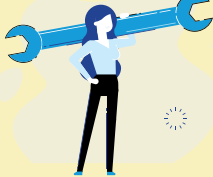
Choisir un opérateur

> Prenez contact avec le FAI de votre choix pour souscrire à une offre. La liste des opérateurs est disponible sur le site internet :

<https://sartel.fr/les-operateurs-de-services-internet>

> Une fois l'abonnement validé, l'opérateur effectuera le raccordement du domicile.

3



Intervention du technicien

> Avant l'intervention, anticipez au mieux le cheminement de la fibre (élagage des arbres, réparation d'une conduite souterraine, installation de gaines...) jusqu'à l'endroit de l'habitation où sera installée la box.

> Le jour de l'intervention, si des travaux supplémentaires doivent être réalisés, le technicien l'indiquera avant de fixer un nouveau rendez-vous.

> A la fin de l'installation, un compte-rendu d'intervention est signé.

4



La fibre est là !

> Après l'activation de la ligne par le FAI, il n'y a plus qu'à brancher les équipements fournis par ce dernier pour bénéficier d'une connexion ultra rapide !

08 Réponse aux questions des administrés

COMMENT LE CÂBLE CHEMINE-T-IL JUSQU'À CHEZ MOI ?



L'installation du câble de fibre optique est réalisée sous la responsabilité du fournisseur d'accès à internet choisi.

Le câble suit le cheminement du réseau télécom existant entre le domaine public et privé.

A l'intérieur du logement, le câble peut cheminer dans une gaine existante ou emprunter un nouveau passage.

OÙ INSTALLE-TON LA PRISE FIBRE OPTIQUE (PTO) ?



Il est souhaitable d'installer la prise fibre optique à proximité du téléviseur connecté et d'une prise électrique ou dans le coffret de communication disponible dans les habitations récentes.

Cependant, en concertation avec le technicien, désigné par le fournisseur d'accès internet que vous avez choisi, vous pouvez demander à installer la prise à un autre endroit.

A l'issue de l'installation un compte rendu d'intervention sera soumis à votre signature.

VAIS-JE DEVOIR PAYER PLUS CHER ET PAYER UNE NOUVELLE MISE EN SERVICE ?



Les coûts d'abonnement sont fixés par les FAI qui peuvent aussi appliquer des frais d'accès au service. Le raccordement standard (hors travaux spécifiques : élagage, réparation de gaine, etc...) dépend de la politique de prix des opérateurs qui le réalisent à ce jour gratuitement.

Quel est le délai de raccordement après souscription d'un abonnement ?



En moyenne vous devez compter 16 jours ouvrés, de la contractualisation avec le FAI jusqu'à la fin de votre raccordement. Ces délais peuvent varier selon les opérateurs ou si des travaux sont à prévoir.

Vais-je devoir changer de fournisseur d'accès à Internet ?



Si votre FAI est présent sur le nouveau réseau fibre, vous pourrez le conserver si vous le souhaitez.

Si le FAI que vous avez choisi n'est pas présent sur le nouveau réseau fibre, vous devrez changer d'opérateur pour avoir accès à la fibre.

Sans réponse pouvant être apportée, orientez les administrés vers le numéro vert :

0 800 800 617

Service & appel
gratuits



1

Contrat

Lorsqu'une infrastructure télécom est installée sur votre commune, un document contractuel est conclu entre vous et Sartel :

Permission de voirie (domaine public)

Convention d'occupation (domaine privé)



2

Redevance d'occupation (RODP)

Elle est percevable annuellement par les collectivités pour la mise à disposition d'une partie du domaine public ou privé.



3

Calcul de la redevance

L'ensemble des éléments facturables sont indiqués dans l'article "conditions financières" de chaque contrat :

>> les permissions de voirie sont indexées selon l'index TP01 travaux publics (se référer à la note annuelle de l'AMF)

>> les conventions d'occupation sont soumises à un montant fixe



4

Facturation

L'avis de redevance est à transmettre au Trésor Public rattaché à votre commune. Ce dernier se chargera d'envoyer un avis de sommes à payer à Sartel.

Adresse de facturation :

Sartel THD - 8F5X
Siège social à Le Mans (72) - CS90439 - 44823 St Herblain Cedex



Portail web pour déposer et suivre les factures :

<https://portail-depot-factures.bouygues-construction.com/>

10 Fermeture du réseau cuivre

POURQUOI ?

Orange, propriétaire de l'infrastructure du réseau cuivre a annoncé la fermeture progressive de son réseau.

Pendant plus de cinquante ans, il a accompagné les français dans leurs communications. D'abord réservé à la téléphonie, il a ensuite permis la généralisation de l'internet grâce à l'ADSL et à ses nombreuses évolutions.

Arrivé en fin de vie, le réseau cuivre est amené à fermer et à être remplacé par le réseau fibre optique plus moderne et performant.

QUAND ?

La fermeture du réseau cuivre sera progressivement organisée par Orange à partir de janvier 2025 avec la perspective d'un **arrêt définitif d'ici 2030.**



QUE FAIRE ?

ANTICIPER LA TRANSITION VERS LE RESEAU FIBRE

Pour assurer la bonne continuité des services, il convient dès à présent de migrer les abonnements du réseau cuivre vers le réseau fibre optique.

Il suffit de **contacter l'opérateur de son choix** pour effectuer la migration du cuivre vers la fibre.

QUEL RÔLE POUR LES ÉLUS ?

Les élus des communes sont des **tiers de confiance** bien identifiés de leurs concitoyens.

Dans ce cadre, le relais d'information par les élus est essentiel à la bonne réussite de l'extinction du cuivre.

Un guide pratique à destination des élus locaux est à télécharger sur le site :

<https://www.economie.gouv.fr/treshautdebit/elus-locaux>

11 Sartel, c'est aussi...



... un réseau LoRaWAN territorial

permettant la **collecte de données** provenant d'objets connectés. Dans l'ère numérique actuelle, **l'Internet des Objets (IoT)** joue un rôle croissant pour répondre aux **enjeux du territoire** comme la gestion intelligente de l'énergie, la surveillance environnementale, la maîtrise des dépenses, les réponses aux obligations réglementaires, ...

Pour en savoir plus :

<https://sartel.fr/La-sarthe-territoire-connecte-et-durable>

... un **datacenter public de proximité**, permettant aux institutions locales sarthoises et aux acteurs économiques des **services d'hébergement sécurisés**, pour préserver l'intégralité et la **souveraineté de leurs données numériques**.



Pour en savoir plus :

<https://sartel.fr/le-datacenter-public-sarthois>

12 Le vocabulaire de la fibre

AMII - Appel à Manifestation d'Intentions d'Investissement

FAI - Fournisseur d'Accès à Internet

FTTE - Fiber To The Entreprise (fibre jusqu'à l'entreprise)

FTTH - Fiber to The Home (fibre jusqu'à l'abonné)

NRO - Noeud de Raccordement Optique

OC - Opérateur Commercial

OI - Opérateur d'Infrastructure ou Opérateur d'Immeuble

PBO - Point de Branchement Optique

PM - Point de Mutualisation Optique

PTO - Prise Terminale Optique

RAD - Raccordement A la Demande

RIP - Réseau d'Initiative Public

THD - Très Haut Débit

ZAPM - Zone arrière du Point de Mutualisation

sartel

— Groupe Axione —



0 800 800 617

Service & appel
gratuits

Sous la maîtrise d'ouvrage publique de :



Sartel, groupe :

axione

Avec la participation financière de :



et des Communautés de communes membres de Sarthe Numérique